

MOSQUEE CENTRALE ZONGO COTONOU

Association Islamique d'Information et d'Assistance Sociale (A.I.I.A.S.)

01 BP 621 Tel : 21 31 51 78 Fax : 2131 51 79 E-mail : mohamelhabib@yahoo.fr



SERMON DU VENDREDI :

خطبة الجمعة

الأشهر الحرم: فال تظلموا فيهن أنفسكم

Les mois sacrés : ne faites pas du tort à vous-même !

D'après Abou Bakr Le Prophète (Prière et salut d'Allah sur lui) a dit : « *Le temps est redevenu comme il était le jour où Allah créa les cieux et la terre. L'année comporte douze mois dont quatre sont sacrés trois se succèdent qui sont: ZoulQa'da, Zoul-Hijja et Mouharram, et (le quatrième) est Rajab de Moudar qui se situe entre DJoumada et Cha'ban* » (Al-Boukhari et Mouslim)

DJOURM'A 25 Chawwal 1443 A.H

Vendredi 27 Mai 2022 A.D

SERMON N°1447

Toutes les Louanges à Allah le Tout Puissant qui a institué d'innombrables occasions et pratiques religieuses pour mériter Son agrément. J'atteste qu'il n'y a de divinité à part Allah, qui a ordonné de s'éloigner des pratiques qui compromettent Son serviteur. Et j'atteste que Mouhammad (Prière et salut d'Allah sur lui) est Son serviteur et Messenger. Que la Paix et bénédiction d'Allah soient sur lui, sur les membres de sa famille, sur ses illustres compagnons et sur tous ceux qui respectent et appliquent les lois d'Allah

Allah (exalté soit-Il) dit dans le glorieux Coran : « **Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze [mois], dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés : telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes...** » (Sourate 9 Aayates 36)

O frères et sœurs dans la foi ! Allah le Détenteur de l'énorme grâce choisit Ses élus et privilégie certains. Le temps en général et les mois lunaires en particulier sont Ses créatures et n'échappent à cette règle. Parmi ces quatre mois sacrés mentionnés dans le verset ci-dessus, il y en a trois qui se suivent à savoir zoul ka'da, Zoul hijja, et Mouharram ; Radjab le quatrième mois sacré est situé entre Djoumadas sanna et cha'abane. Honorez donc et prenez en considération ces mois sacrés qu'Allah a honorés. En effet les oulémas ont unanimement reconnu que les récompenses des bonnes œuvres sont multipliées dans tous les lieux et périodes sacrés. Il en est ainsi des mauvaises œuvres qui sont sévèrement sanctionnées au cours de ces périodes saintes et dans les terres sacrées. Allah (Exalté soit-Il) a dit à ce sujet : « ...**Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, Nous lui ferons goûter un châtement douloureux** » (Sourate 22 Aayates 25)

Ô Adorateurs d'Allah! Parmi les différentes formes d'injustice envers soi-même dont fait allusion ce verset, nous pouvons citer :

- Tout péché passible de l'enfer ou attirant la colère d'Allah ou rendant son auteur complètement dépouillé de ses bonnes œuvres et portant le fardeau de ses victimes le jour du jugement dernier
- Les péchés ayant une promesse de sanction de la part d'Allah
- S'abstenir intentionnellement ou négliger d'accomplir de bonnes œuvres

Chers frères et sœurs en Islam ! Nous voici à l'entrée des trois mois sacrés consécutifs. Ne soyons pas injustes envers nous-mêmes en commettant en toute conscience les péchés apparents et cachés qui risquent de nous emmener en Enfer conformément aux propos divins et prophétiques qui suivent :

- « **Évitez le péché apparent et caché, (car) ceux qui acquièrent le péché seront rétribués selon ce qu'ils auront commis.** » (Sourate 6 Aayates 120)

• D'après Abou Hourayra (Qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (Prière et salut d'Allah sur lui) a dit: « **Hâtez-vous de faire des bonnes œuvres car il va y avoir des périodes de troubles et de tentations telles des parties d'une nuit sombre. L'homme s'y trouve croyant le matin et mécréant le soir, ou croyant le soir et mécréant le matin. Il vend sa religion pour des biens éphémères de ce bas-monde** ». (Rapporté par Mouslim)

Ne vous absteniez pas volontairement d'accomplir également les bonnes œuvres qui vous conduisent au Paradis. Allah Exalté soit-Il a dit : « **Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd...Voilà ceux qui réussiront ! Et quand à celui dont les bonnes actions pèseront léger...Voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements.** » (Sourate 7 Aayates 8 et 9)

A ce titre, respectez les limites d'Allah, accomplissez Ses obligations, éloignez-vous de Ses interdits, acquittez-vous des droits du Créateur et de Ses créatures. Et sachez que Satan vous guette dans toutes les embuscades et à tous les moments : « **Puisque Tu m'as mis en erreur, dit [Satan], je m'assoierai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.** » (Sourate 7 Aayates 16 et 17) «

Par Ta puissance ! dit [Satan]. Je les séduirai assurément tous. Sauf Tes serviteurs élus parmi eux »
(Sourate 38 Aayates 82 et 83)

Le Prophète (Prière et salut d'Allah sur lui) a attiré l'attention de sa communauté sur la manière dont Satan induit graduellement en erreur: « *Satan n'espère désormais plus qu'on adore les idoles en terre d'Arabie. Cependant, il se contentera des péchés que vous sous-estimez. Car ce sont eux qui vous feront perdre au jour de la résurrection. Evitez donc de commettre des injustices, autant que vous pouvez...* » (Rapporté par Imam Ahmad, At tabarani et Abou Ya'la)

Voilà pour quoi Allah dit : « **Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour un ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise.** » (Sourate 35 Aayates 6)

« **Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. Et [ne vous ai-Je pas engagés] à M'adorer ? Voilà un chemin bien droit. Et il a très certainement égaré un grand nombre d'entre vous. Ne raisonnez-vous donc pas ?** » (Sourate 36 Aayates 60 à 62)

« **ô vous qui avez cru ! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque suit les pas du Diable, [sachez que] celui-ci ordonne la turpitude et le blâmable. Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous n'aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient** ». Sourate 24 Aayate 21

Ô Adorateurs d'Allah ! Sachez que le zikr, la prière, le jeûne, la foi inébranlable en Allah, sont les remèdes contre les ruses d'iblis :

- « **Et dis : "Seigneur, je cherche Ta protection, contre les incitations des diables. Et je cherche Ta protection, Seigneur, contre leur présence auprès de moi".** » (Sourate 23 Aayates 97 et 98)
- « **Je me mets sous la protection des paroles parfaites d'Allah contre Sa colère, Son châtement, le mal de Ses créatures et contre les incitations des diables et contre leur présence auprès de moi.** » (Rapporté par Abou Dawoud)

Chers frères et sœurs en Islam ! Nous voici également à l'orée des examens scolaires. En cette période, certains conseils ne seront pas de trop pour les parents, les candidats eux-mêmes et la société :

- Aux candidats
 - Une gestion rigoureuse du temps s'impose à vous à l'approche de ces examens.
 - L'heure est maintenant à la révision de tout ce que vous avez assimilé au cours de l'année.
 - Evitez de vous perdre dans la mémorisation entière des chapitres ; cela conduit au surmenage intellectuel, ménagez votre santé.
 - Evitez au maximum les longues veillées nocturnes et privilégiez la méthode de se coucher tôt pour se lever tôt.
 - Le travail en groupe permet de combler ses propres lacunes et peut être très profitable en ces occasions.
 - Il n'y a pas de magie en matière d'examen, si le candidat ne fournit aucun effort, il n'y a pas de stylo magique, de mouchoir-mémoire ou de talisman qui puisse l'aider à réussir, ce n'est donc pas la peine de se prêter aux jeux des marchands d'illusions.
- Aux parents :
 - Mieux encadrer les enfants et les entourer de soins et de motivation.
 - Alléger leurs travaux domestiques.
 - Prier pour eux pour leur réussite, non pas en allant consulter les charlatans mais en faisant de bonnes œuvres (Nafilat, Zikr, acquittement de la Zakât, jeûnes surrogatoires, les prières nocturnes, les invocations au cours de la Soudjoud (inclination) etc....
- A la société :

- Aider les candidats par de bons conseils.
- Eviter de leur faire subir le stress.

A cet effet, voici quelques invocations de circonstances tirées du Coran et de la Sounna pour ces candidats :

رب اشرح لي صدري ويسر لي أمري واحلل عقدة من لساني يفقهوا قولي

« **Rab-bi ichrah lî sodrî, wa yassir lî amrî, wahloul ounqdatan ,mil lisânî, yafqohouâ qalî** » ; ce qui signifie :
« Seigneur ouvre-moi ma poitrine et facilite ma mission et dénoue un nœud en ma langue afin qu'ils comprennent mes paroles. »

اللهم ال سهل ال ما جعلته سهال وأنت تجعل الحزن إذا شئت سهال

« **Allâhouma lâ sahla illâ mâ ja'altahou sahla, wa anta taj'aloul hazna izâ chi'ta sahlan** » ; ce qui signifie :
« O mon Seigneur, il n'y a de chose facile que celle que Tu as facilité, et c'est Toi qui rends la chose difficile facile si Tu veux.

ال حول وال قوة ال باهلل

« **lâ haoula wa lâ quouwwata illâ billah** » ; ce qui signifie : « il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah »

اللهم إني أسألك بأني أشهد أنك أنت هلال ال إله ال أنت الأحد الصمد الذي لم يلد ولم يولد ولم يكن له كفوا أحد

« **Allahoumma innî as'alouka biannî ach'hadou annaka anta'lâhou lâ ilâha illâ antal ahadou 'samadou llazî lam yalid walam yoûlad wa lam yakou llahou koufouwan ahad** » ce qui veut dire : « O Allah ! je t'invoque, en témoignant que Tu es Allah et il n'y a de dieu que Toi, Tu es Un ! Celui dont tout le monde a besoin et Lui n'a besoin de personne, Celui qui n'engendre pas et qui n'a pas été engendré non plus, que nul n'est égal à Lui. » le Prophète (Prière et salut d'Allah sur lui) a dit à la personne qui a fait cette invocation: "tu as invoqué Allah par Son nom le plus grand par lequel si on le demande, il donne et si on L'invoque il exauce" Rapporté par Abou Daoud, At-Tirmidhi, Ibn Maja, Ibn Hibban,

حسبي هلال ال إله ال هو عليه توكلت وهو رب العرش العظيم

« **Hasbya llah lâilâha illâ houa anlayhi tawakaltou wahoua rabboul anrchil anzîm** »

ce qui signifie « Allah me suffit, il n'y a de dieu que Lui, Il est le Maître du Trône immense »

Ces invocations qui ne sont pas limitatives peuvent être associées à la lecture du Glorieux Coran, la prière sur le Prophète ((Prière et salut d'Allah sur lui) et d'autres prières émanant de lui.

Qu'Allah fasse que nous soyons de ceux qui écoutent la parole et s'évertuent à l'appliquer de la meilleure façon.

Qu'Allah fasse que nous soyons parmi Ses serviteurs élus.

O Allah ! Préserve-nous ainsi que notre descendance des ruses et des pièges du Diable.

Fais-nous aimer la foi, fais-la paraître belle pour nous, fais-nous détester l'incrédulité, la perversion et la désobéissance.

Sollû anlân-nabiyyil karim !